

# Agence française anticorruption

## Le rôle et les missions de l'AFA

Sandrine Jarry – Agence française anticorruption

Conférence annuelle de l'association des acheteurs publics

Vendredi 30 novembre 2018 - Paris



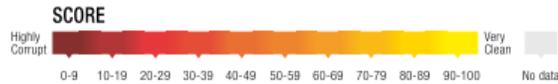
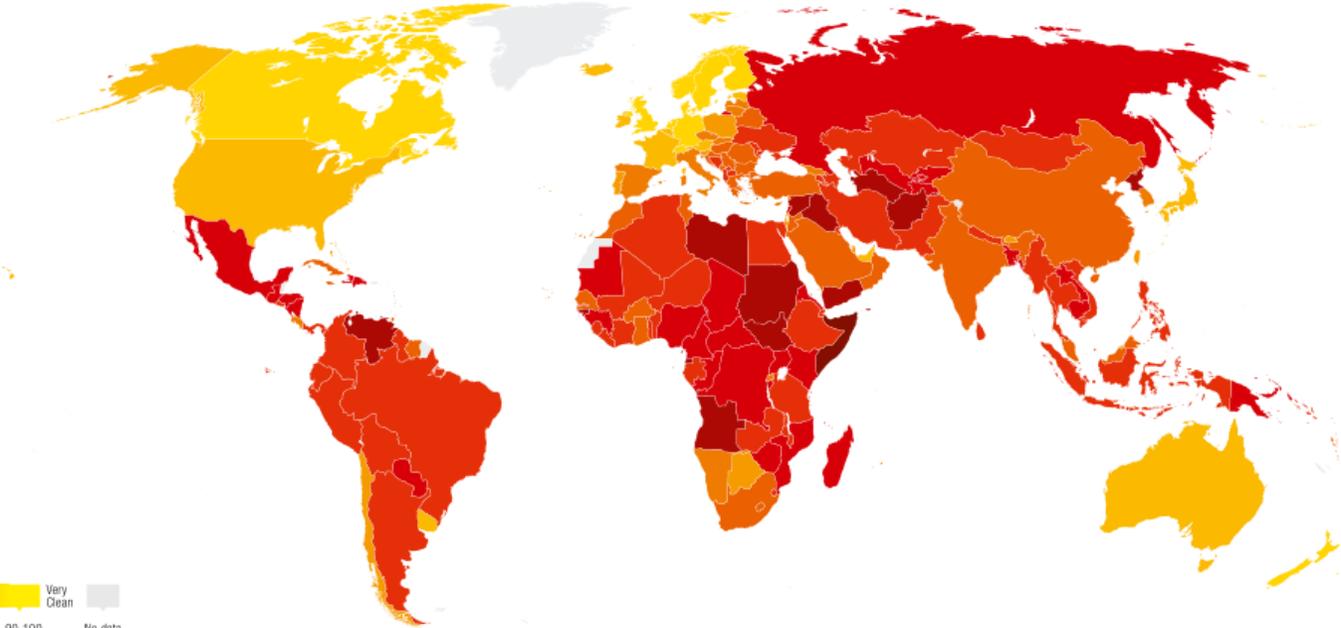
MINISTÈRE DE  
LA JUSTICE



MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

# CORRUPTION PERCEPTIONS INDEX 2017

The perceived levels of public sector corruption in 180 countries/territories around the world.



RANK	COUNTRY/TERRITORY	SCORE	RANK	COUNTRY/TERRITORY	SCORE	RANK	COUNTRY/TERRITORY	SCORE	RANK	COUNTRY/TERRITORY	SCORE	RANK	COUNTRY/TERRITORY	SCORE
1	New Zealand	89	21	Estonia	71	40	Saint Vincent and the Grenadines	58	59	Romania	48	96	Thailand	37
2	Denmark	88	21	United Arab Emirates	71	62	Cuba	47	62	Cuba	47	96	Zambia	37
3	Finland	85	23	France	70	62	Malaysia	47	81	India	40	103	Bahrain	36
3	Norway	85	23	Uruguay	70	64	Montenegro	46	81	Morocco	40	103	Côte D'Ivoire	36
3	Switzerland	85	23	Barbados	68	64	Sao Tome and Principe	46	81	Turkey	40	103	Mongolia	36
6	Singapore	84	25	Bhutan	67	66	Hungary	45	85	Argentina	39	103	Tanzania	36
6	Sweden	84	26	Chile	67	66	Senegal	45	85	Benin	39	107	Armenia	35
8	Canada	82	28	Bahamas	65	66	Belarus	44	85	Kosovo	39	107	Ethiopia	35
8	Luxembourg	82	29	Portugal	63	68	Jamaica	44	85	Kuwait	39	107	Macedonia	35
8	Netherlands	82	29	Qatar	63	68	Malta	56	85	Solomon Islands	39	107	Vietnam	35
8	United Kingdom	82	29	Taiwan	63	68	Cabo Verde	55	85	Swaziland	39	111	Philippines	34
12	Germany	81	32	Brunei Darussalam	62	71	Bulgaria	43	85	Albania	38	130	Myanmar	30
13	Australia	77	32	Israel	62	71	South Africa	43	91	Bosnia and Herzegovina	38	130	Sierra Leone	30
13	Hong Kong	77	34	Botswana	61	71	Grenada	52	91	Vanuatu	43	130	Ukraine	30
13	Iceland	77	34	Slovenia	61	74	Namibia	51	91	Guyana	38	135	Dominican Republic	29
16	Austria	75	36	Poland	60	74	Italy	50	91	Sri Lanka	38	135	Honduras	29
16	Belgium	75	36	Seychelles	60	74	Mauritius	50	91	Timor-Leste	38	135	Kyrgyzstan	29
16	United States	75	38	Costa Rica	59	77	Slovakia	50	96	Brazil	37	135	Laos	29
19	Ireland	74	38	Lithuania	59	77	Croatia	49	96	Colombia	37	135	Mexico	29
20	Japan	73	40	Latvia	58	77	Saudi Arabia	49	96	Indonesia	37	135	Papua New Guinea	29
			40	Latvia	58	77	Greece	48	96	Panama	37	161	Cambodia	21
			40	Latvia	58	77	Trinidad and Tobago	41	117	Togo	32	161	Congo	21
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Democratic Republic of Congo	21
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Tajikistan	21
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Lebanon	28
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Chad	20
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Eritrea	20
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Angola	19
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Turkmenistan	19
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Nigeria	27
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Iraq	18
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Venezuela	18
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Uganda	26
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Nicaragua	26
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Cameroon	25
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Korea (North)	17
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Equatorial Guinea	17
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Guinea Bissau	17
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Madagascar	24
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Libya	17
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Central African Republic	23
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Sudan	16
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Yemen	16
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Afghanistan	15
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Syria	14
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	South Sudan	12
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Somalia	9
			40	Latvia	58	77	Jordan	48	117	Peru	37	161	Somalia	9

# L'Agence française anticorruption

Créée par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

70 emplois recrutés sur profil : magistrats, fonctionnaires d'Etat (impôts, douanes, police, corps d'audit) et territoriaux, gendarmes, agents contractuels



Service à compétence nationale placé auprès du ministre de la Justice et du ministre chargé du Budget

Dirigée par un magistrat hors hiérarchie de l'ordre judiciaire nommé par décret du Président de la République pour une durée de six ans non renouvelable

Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence,  
à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Loi Sapin 2 »)  
Titre Ier : DE LA LUTTE CONTRE LES MANQUEMENTS À LA PROBITÉ

Article 1<sup>er</sup> : L'Agence française anticorruption est un service à compétence nationale, placé auprès du ministre de la justice et du ministre chargé du budget, ayant pour mission **d'aider les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées** à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

# Les missions de l'AFA : aider à prévenir et détecter

**Coordonne** l'action administrative et **diffuse** les informations utiles en matière d'anticorruption

**Elabore** des recommandations destinées à aider à prévenir et à détecter les faits de corruption

**Appuie** les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et toutes les personnes physiques et morales s'organisant pour prévenir et détecter les faits de corruption

**Contrôle** les dispositifs anticorruption mis en place par les acteurs publics et certains acteurs économiques

# Les missions de contrôle de l'AFA

Seuil : à partir de 500 salariés ET CA de plus de 100 M €

## Contrôle des grandes entreprises et EPIC

Mesures de prévention et de détection des faits de corruption ou de trafic d'influence (art. 17)

- **Objet du contrôle**
- Un code de conduite
- Un dispositif d'alerte interne
- Une cartographie des risques
- Des procédures d'évaluation des tiers
- Des procédures de contrôles comptables, internes ou externes,
- Un dispositif de formation
- Un régime disciplinaire
- Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre

Sanctions possibles par la commission des sanctions

## Contrôle des acteurs publics

Mesures de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme (art. 3-3)

- **Objet du contrôle**
- Qualité et efficacité des procédures mises en œuvre pour prévenir et détecter ces faits.

Pas de seuil : Contrôle possible de tous les acteurs publics

Pas de sanction

# Les « obligations » déjà applicables pour les acteurs publics : exemples

## Déontologie

- Les obligations déontologiques des agents publics
- L'établissement de chartes d'éthique et/ou de déontologie
- La soumission des dirigeants publics aux exigences de la loi relative à la transparence de la vie publique (HATVP)
- Le référent déontologue

## Respect de règles de la gestion publique

- La séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Les principes de la commande publique
- Les délégations de signature
- L'encadrement du cumul d'activités
- La publicité des bénéficiaires de subventions à compter de 23 000€

## Contrôle interne

- Les procédures de contrôle interne comptable
- Le contrôle interne des activités opérationnelles sensibles

## Outils de détection

- Le dispositif d'alerte et de protection des lanceurs d'alerte
- L'article 40 du code de procédure pénale
- L'ouverture des données publiques

# Le contenu d'un dispositif anticorruption



Par analogie avec ce que la loi prévoit pour les acteurs économiques, il est attendu des acteurs publics qu'ils mettent en place un dispositif anticorruption comprenant l'ensemble de ces éléments

# Le processus achat dans le dispositif anticorruption

Objectif : intégrer la prévention des atteintes au devoir de probité dans le cycle des achats

- **Cartographier les risques** de favoritisme mais aussi de corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt et de détournement de fonds
- **Rédiger un code de conduite** à l'attention de tous les acteurs du processus achats :
  - Dirigeants
  - Prescripteurs
  - Juristes marchés

Le code est précis sur la gestion des conflits d'intérêt, les comportements proscrits (en matière de cadeaux, invitations et avantages par exemple) et les sanctions encourues

- **Former les acteurs les plus exposés** à ces risques

# Pour aller plus loin

- **Site Internet** : <https://www.economie.gouv.fr/afa>
  - Les recommandations de l'AFA (référentiel français anticorruption)
  - Le périmètre des acteurs publics concernés par les contrôles effectués par l'AFA en application de l'article 3-3° de la loi du 9 décembre 2016
  - La charte applicable lors du contrôle d'une entité publique
  - Un questionnaire anonyme d'autoévaluation
  - Les résultats de l'enquête 2018 auprès des collectivités territoriales
  - Projet de guide AFA/DAE sur la prévention de la corruption dans le cycle des achats (septembre 2019)

**Une adresse pour nous contacter** : [afa@afa.gouv.fr](mailto:afa@afa.gouv.fr)

# Cours en ligne AFA-CNFPT

publique locale ?

## Corruption, favoritisme, détournement de fonds... comment les prévenir dans la gestion publique locale ?

Les thématiques

Droit et juridique

Enjeux de société

Sciences Politiques



Lanceurs d'alerte  
Détournement de fonds  
Agence française anticorruption  
Déport Intégrité Audit interne  
Loi Sapin II Invitations  
Finances Déontologie  
Prévention  
Cadeaux  
Corruption



S'inscrire



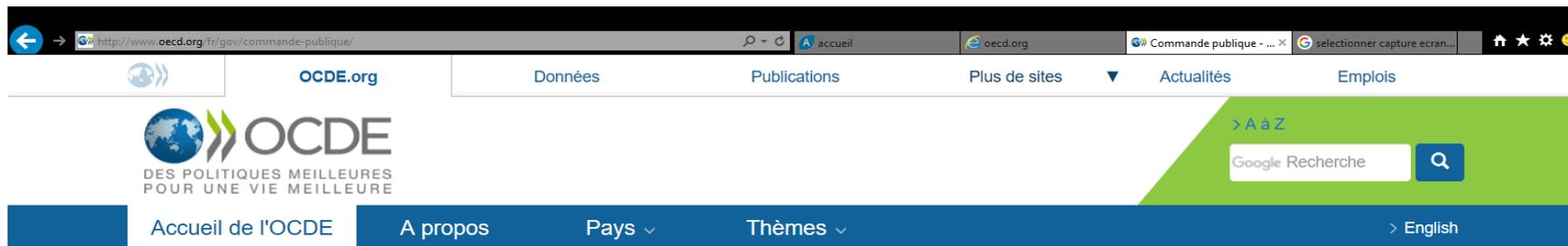
Fin d'inscription  
21 déc 2018

Début du Cours  
26 nov 2018

Fin du cours  
30 déc 2018

Effort estimé  
2 h/semaine

# Ressources mises à disposition par les organisations internationales



[Accueil de l'OCDE](#) > [Direction de la Gouvernance publique](#) > [Commande publique](#)

## Commande publique

- > Budgétisation et dépenses publiques
- > Anti-corruption et intégrité dans le secteur public
- > Emploi et gestion publics
- > **Commande publique**
- > Gouvernement numérique
- > Administration innovante
- > Politique réglementaire
- > Gestion des risques
- > La cohérence des politiques pour le développement durable

La commande publique correspond aux achats de biens, de services et de travaux effectués par les administrations et les entreprises publiques. Les marchés publics mobilisant une part importante des deniers publics, les contribuables s'attendent à ce qu'ils soient gérés avec efficacité et dans le respect des exigences les plus strictes, afin de garantir une qualité de service irréprochable et de préserver l'intérêt général.

**12% du PIB**  
est consacré par les pays de l'OCDE  
aux marchés publics  
[Plus de données ici](#)

### Principes



> [Recommandation de l'OCDE et autres principes directeurs pour un bon achat public \(en anglais\)](#)

### Boîte à outils



> [Des exemples de pays, checklists et rapports pour mettre en œuvre la Recommandation \(en anglais\)](#)

### Analyse



> [Revue et comparaisons des systèmes de marchés publics \(en anglais\)](#)